

## **MAIRIE DE APPEVILLE**

**50500 APPEVILLE**

Afférents au C.M. : 11

En exercice : 8

Ont pris part à la délibération : 8

Convocation : 28.07.16

Affichage : 11.08.16

### **SEANCE DU 4 AOUT 2016**

Le quatre août deux mil seize à 20 H 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Michel LEBLANC, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Messieurs Jacques MARION, Patrice PATERNOSTER, Robert HOUELBEK, Joël LEMYRE, Ludovic DRIEU,  
Mesdames Geneviève TESTA et Isabelle LEROY.

**ABSENTS EXCUSES** : Madame Laëtitia LEGALLOIS (procuration à Patrice PATERNOSTER), Messieurs Christian LEFRANCOIS (procuration à Michel LEBLANC), Maurice STIEMBERT.

#### **ABSENT :**

Monsieur Ludovic Drieu a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et expose ce qui suit :

- Approbation du compte-rendu du 4 juillet 2016
- Création d'un syndicat de regroupement intercommunal pédagogique avec les communes d'Auvers et Méautis (SRPI).
- Questions diverses.

Le compte-rendu du 4 juillet 2016 est approuvé à l'unanimité sans observations.

#### **2016-44 : DEMANDE DE CREATION D'UN SYNDICAT A LA CARTE ET TRANSFERT DE LA COMPETENCE BATIMENTS SCOLAIRES :**

Monsieur le Maire reprend l'historique de l'évolution du SRPI Auvers-Baupte-Meautis depuis plusieurs mois qui a conduit à la décision des communes membres de demander sa dissolution au 31 décembre 2016. Monsieur le Maire expose ensuite aux membres présents le projet de création d'un syndicat à la carte qui est étudié avec les communes d'Auvers et de Meautis. Ce syndicat exercerait deux compétences optionnelles, la compétence bâtiments scolaires et la compétence service des écoles. Le projet de statuts de ce futur syndicat est présenté à l'assemblée municipale.

Après débat contradictoire, Monsieur demande aux membres présents de se prononcer sur la création de ce syndicat et si avis favorable d'y transférer la compétence bâtiments scolaires.

A l'unanimité des présents le conseil municipal demande la création d'un syndicat à la carte tel qu'exposé par Monsieur le Maire ci-dessus et accepte les statuts joints en annexe à cette délibération. Suite à quoi les membres présents décident le transfert de la compétence bâtiments scolaire à ce syndicat dès sa création.

Rien ne restant à l'ordre du jour la séance est levée à 21 heures 30.  
Les jours, mois et an que dessus.